Travail et absences pour rendez-vous médicaux en lien avec l’ALD : découvrez notre nouvelle rubrique !

Vous êtes nombreux à contacter Diabète et Droits pour savoir si vous pouvez vous absenter du travail pour vos rendez-vous médicaux. Pour répondre à vos questions, nous vous proposons une nouvelle rubrique !

Le code du travail prévoit que les salariés reconnus en Affection de Longue Durée (ALD) ont droit à des autorisations d’absence pour suivre les traitements médicaux rendus nécessaires par leur état de santé.

Cependant, la manière de se prévaloir de ce droit nécessite parfois des clarifications.

En effet, vous êtes nombreux à interroger Diabète et Droits, le service juridique de la Fédération, pour savoir si vous avez droit à ces absences et comment les demander. Pour vous aider dans cette démarche, la Fédération Française des Diabétiques vous propose une nouvelle rubrique dédiée aux absences pour rendez-vous médicaux. Découvrez-la sans plus attendre en cliquant sur ce lien : diabète et absences au travail pour rendez-vous médicaux.

Pour des informations complètes et synthétiques relatives au diabète et à l’emploi, découvrez notre guide *Diabète et Travail* en ligne, en le téléchargeant dans votre espace personnel*.

*L’espace perso est accessible gratuitement aux abonnés à la newsletter, aux abonnés au magazine équilibre et aux donateurs.

Pour plus d’informations sur les législations spécifiques, consultez notre livret Diabète : connaître vos droits, faciliter vos démarches en le téléchargeant gratuitement dans votre espace perso : Mon espace perso | Fédération Française des Diabétiques (federationdesdiabetiques.org)

L’espace perso est accessible gratuitement aux abonnés à la newsletter, aux abonnés au magazine *équilibre* et aux donateurs.

Pour un échange individuel, contactez Jeanne, juriste au service Diabète et Droits, par mail à l’adresse juriste@federationdesdiabetiques.org ou par téléphone lors d’une permanence, le mardi de 8h à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 18h au 01 40 09 24 25.